

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 21 mai 2024

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE	Président de l'ALEC du Pays de Rennes, Rennes Métropole
Melaine MORIN	Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités

Communes du Pays de Rennes :

Mme Karine CHATEL	Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage
M. Erwan DETOC-LE LARDIC	La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers
M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire
M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
Mme Gaëlle PIERRE	Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication citoyenne
Mme Aurélie QUEMENER	Vezein le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Conseillère élue déléguée, en charge des transports mobilité et transition énergétique

Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN	Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »
--------------------	---

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie
Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
Mme Lauriane RAT-TUDAL	ENGIE Solutions

Membres du Conseil d'Administration excusés :

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
Mme Marine KECHID La Mézière – Conseillère développement durable

Membres de droit (EPCI) :

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN Liffré Cormier Communauté – Vice-président en charge des transitions écologiques et du PCAET

Membres du Conseil d'Administration absents

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
M. Renaud MICHEL ADEME – représentant le Directeur régional

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président

Communes du Pays de Rennes :

M. Fabrice MATHOULIN Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
M. Jean-Paul VUICHARD Laillé – Adjoint de la commission développement durable (parti en cours de séance, après le vote du budget prévisionnel)

Acteurs publics :

Jean-Claude BELINE SDE 35
Ludovic BROSSARD CEBR

Acteurs privés :

M. David COLIN GRDF – Délégué Territorial Ille et Vilaine
M. Nicolas JOFFREAU ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

M. Olivier CHOLLET Cabinet GEIREC – expertise comptable de l'ALEC – Associé
M. Olivier HERVELIN Cabinet CAFEX- commissariat au compte – Associé dirigeant
Mme Fabienne ABBOUD Responsable du pôle administratif de l'ALEC
M. Sylvain LABICHE Membre titulaire du CSE – délégué du personnel
Mme Claire LE GENTIL Directrice de l'ALEC
M. Olivier ROCHE Responsable du pôle collectivités et responsable financier de l'ALEC
Mme Solenn MERIEN Co-coordinatrice de Breizh ALEC
Mme Christelle LE PROUST Responsable du service Transition Énergétique et Écologique - Ville de Rennes - Rennes Métropole

Mme Karine CHATEL a donné pouvoir à M. Jean-Luc DUBOIS.

Le quorum est atteint.

Début de la séance : 18h30

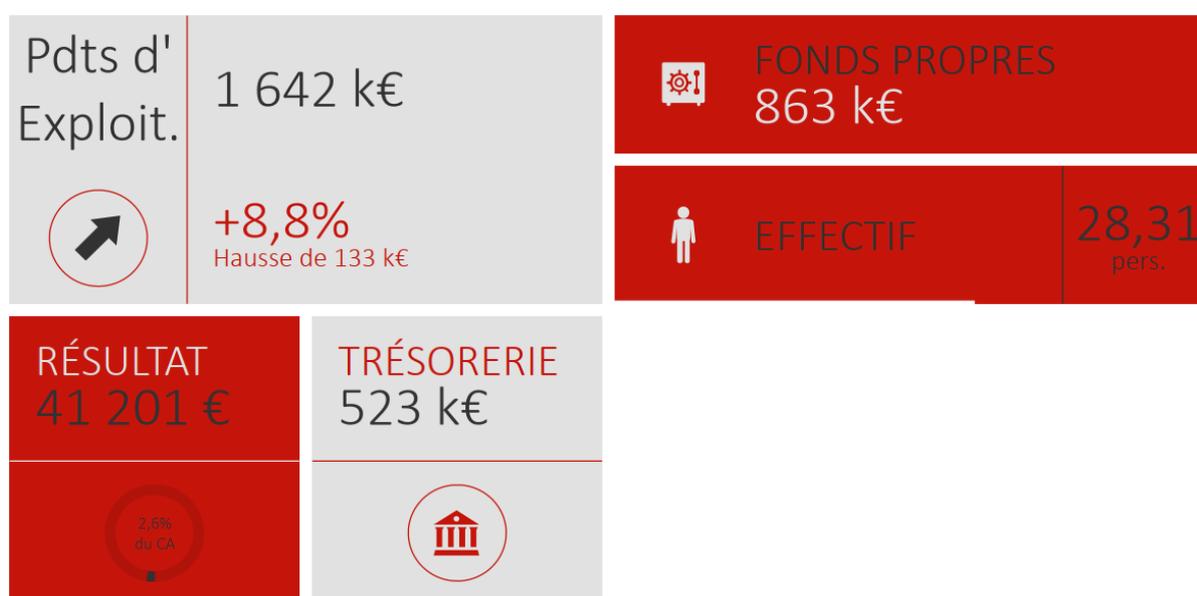
Rappel de l'ordre du jour

- Clôture des comptes 2023
- Coût jour : atelier pour le comprendre et le préciser
- Recrutement pour le pôle administratif
- Libération d'un siège au sein du Bureau
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participants de leur présence.

Clôture des comptes 2023

Les comptes sont présentés par Olivier CHOLLET du cabinet GEIREC, chargé du suivi des comptes de l'ALEC durant l'année et de l'établissement des comptes de résultat.



PRODUITS D'EXPLOITATION

	2023	2022	Évolution	
Prestations de services	186 640 €	142 461 €	+44 179 €	+31%
Subventions	962 869 €	857 074 €	+105 795 €	+12,3%
Cotisations et partenariats	419 467 €	429 839 €	-10 372 €	-2,4%
Autres produits de gestion	345 €	4 588 €	-4 243 €	-92,5%
Reprises fonds dédiés	14 300 €	5 775 €	+8 525 €	+147,6%
PRODUITS EXPLOITATION	1 583 621 €	1 439 737 €	+143 884 €	+10%
Reprise de provisions (IFC)	0 €	15 159 €	-15 159 €	
Transferts de charges	58 486 €	54 417 €	+4 069 €	+7,5%
TOTAL PRODUITS EXPLOIT.	1 642 107 €	1 509 313 €	+132 794 €	+8,8%



CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

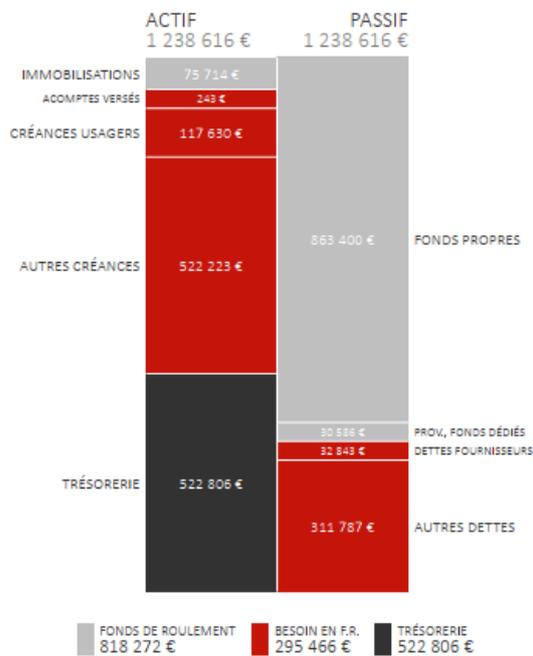
	2023	2022	Évolution	
Fournitures consommables	7 928 €	15 177 €	-7 249 €	-47,8%
Locations, Charges locatives	92 222 €	71 677 €	+20 545 €	+28,7%
Entretien, Réparations	12 324 €	9 580 €	+2 744 €	+28,6%
Primes d'assurance	3 426 €	3 145 €	+281 €	+8,9%
Intermédiaires et honoraires	51 600 €	39 584 €	+12 016 €	+30,4%
Informations et [...]	1 682 €	1 819 €	-137 €	-7,5%
Transports	394 €	6 €	+388 €	
Déplacements, Réception	13 582 €	13 036 €	+546 €	+4,2%
Frais postaux, Télécom.	7 451 €	6 868 €	+583 €	+8,5%
Frais bancaires	416 €	428 €	-12 €	-2,8%
Autres services extérieurs	21 560 €	45 078 €	-23 518 €	-52,2%
TOTAL	212 585 €	206 397 €	+6 188 €	+3%



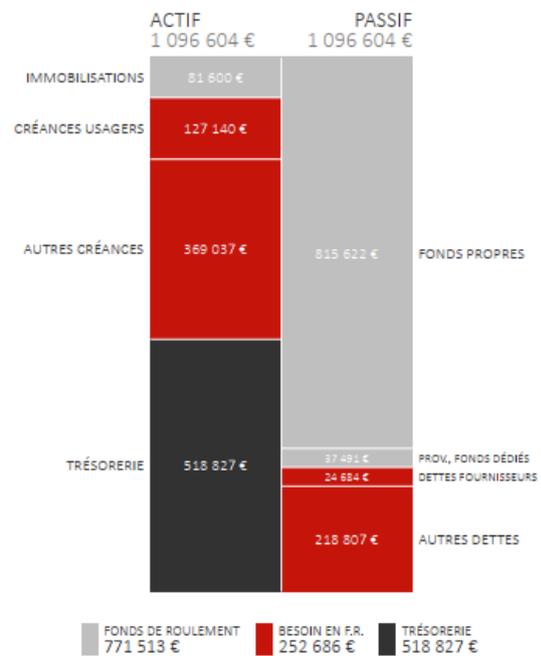
CHARGES DE PERSONNEL



BILAN AU 31/12/2023



BILAN AU 31/12/2022



Le résultat est meilleur qu'espéré au moment du budget prévisionnel. Nous avons réalisé un peu moins de recettes mais aussi un peu moins de dépenses que prévu au budget.

Les 863 000 € de fonds propres représentent 6 mois de charges de fonctionnement, ce qui correspond aux préconisations du cabinet GEIREC et du commissaire aux comptes.

Le résultat de 41 201 € tient compte du provisionnement d'une Prime de Partage de la Valeur qui sera versée aux salarié-e-s au 1^{er} semestre 2024 pour une enveloppe totale de 13 500 €. Le Bureau décidera du montant attribué dans sa totalité et par salarié-e en bureau du 10 juin prochain. S'il décidait d'augmenter cette enveloppe, le complément serait affecté à l'exercice 2024.

Olivier HERVELIN du cabinet CAFEX, commissaire aux comptes prend la parole à son tour. Pour raison de calendrier serré cette année, les comptes n'ont pas encore été examinés par le commissaire aux comptes.

Gaëlle PIERRE interroge l'ALEC sur l'articulation entre notre résultat et la question de nos locaux. Claire LE GENTIL précise que le projet de déménagement a pris du retard. Nous nous projetons toujours sur la location sur la ZAC Alexandre DUVAL avec Bati Armor. Mais il faudra prévoir des aménagements peut-être un peu coûteux. Nous envisageons la possibilité de plutôt acquérir un bien. Nous sommes en recherche d'opportunités. L'achat n'est possible que si nous avons des finances saines.

Olivier DEHAESE soumet les comptes 2023 au vote.

Vote : les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité
--

Coût jour : atelier pour le comprendre et le préciser

L'ALEC a un coût jour réel et 6 coûts jours différents appliqués selon qu'il s'agisse d'une subvention ou d'une prestation :

- Coût jour subvention partenaire adhérent
- Coût jour subvention partenaire non-adhérent
- Coût jour subvention gros programme d'un partenaire adhérent (supérieur à 40 000 €)
- Coût jour subvention gros programme d'un partenaire non-adhérent (supérieur à 40 000 €)
- Coût jour prestation client adhérent
- Coût jour prestation client non-adhérent

Claire LE GENTIL expose le questionnement qui se pose au sujet du coût jour pour les subventions. Actuellement, nous établissons des conventions avec nos partenaires, dans lesquelles apparaissent clairement le coût jour et le nombre de jours à subventionner. Cette pratique ne porte-t-elle pas à confusion ? Y a-t-il un risque que ce fonctionnement soit perçu comme de la prestation ?

Olivier HERVELIN explique que l'on peut poursuivre cette façon de présenter les choses, par souci de transparence envers les partenaires et sans que cela ne prête à confusion avec de la prestation.

Comme souligné par Christelle Leproust, la différence réside plutôt dans le fait que l'ALEC peut être subventionnée lorsque la collectivité finance un projet d'initiative associative. Lorsqu'il s'agit d'une commande de la collectivité, on passe sur un régime de prestation dans le champ concurrentiel.

Il est proposé un atelier en groupes pour travailler sur le calcul du coût jour réel de l'association. Les groupes sont invités à échanger pour répondre aux questions suivantes :

Pour vous, à combien s'élève le coût de revient journalier de l'ALEC ?

D'après vous, quelle est la répartition (en %) entre les temps consacrés à des actions financées (temps productifs) et les temps consacrés à des tâches non financées (temps structure) ?

Que compte-t-on dans les temps structure ?

Pour 2024, à ce jour :

- Total des charges : 1 785 000 €
- Nb total de jours travaillés : 5 905
- Nb de jours financés : 3 049
- Total des subventions de fonctionnement, aides au poste et cotisations : 227 800 €

Calculez notre coût de revient journalier !

Vos réactions suite à cet exercice

Quelle transparence donner dans nos demandes de subventions ?

À la suite de cet exercice en groupe, nous mettons en commun les réponses.

Le coût jour est calculé de la façon suivante :

Total des charges – (Subventions de fonctionnement, aides au poste et cotisations)
Nb de jours financés

$$\frac{1\ 785\ 000 - 227\ 800}{3\ 049} = 511 \text{ € /jour, en 2023}$$

Chaque année, les coûts jours sont votés en AG.

Rappel logique décidé en bureau il y a quelques années:

- Pour les prestations, on ne déduit pas les cotisations et subventions de fonctionnement des charges pour calculer le coût jour pour ne pas fausser la concurrence avec les bureaux d'études qui n'ont pas ces subventions.
- On différencie adhérents /non adhérents
- Gros programmes : coût jour le moins élevé

On rappelle les coûts jours pratiqués :

	2023	2024
Pour les demandes de subventions des adhérents	550 €	570 €
Pour les demandes de subventions de non adhérents	600 €	625 €
Pour les demandes de subventions des programmes supérieurs à 40 000 € (écoTravo, fonds chaleur, CEP) pour des adhérents	475 €	490 €
Pour les demandes de subventions des programmes supérieurs à 40 000 € pour des partenaires non adhérents	525 €	550 €
Pour les prestations pour des adhérents	600 € HT	625 € HT
Pour les prestations pour des non adhérents	650 € HT	680 € HT

S'ensuit un temps d'échanges sur l'évolution possible de nos coûts jour :

- Certains sont favorables à une grosse augmentation du coût jour prestation non adhérents, applicable notamment aux ZAC, mais en différenciant les gros et les petits programmes car l'ALEC a le même travail administratif à faire quel que soit le montant du marché.
- Aurélien BERTIN précise que les tableaux de révision des ZAC ne sont pas indexés sur l'inflation mais sur l'index ING. On pourrait donc se baser sur ces indices pour comparer l'inflation et nos hausses de tarifs.
- On simule le coût jour prestation non-adhérents : il passerait à 760 € si on suivait l'inflation.
- Il serait logique par ailleurs d'augmenter le coût jour des gros programmes qui, à 490 €, se situe bien en dessous de notre coût jour réel.
- Proposition de passer le coût subvention gros programme de 490 € à 500 €.
- Le Fonds chaleur, basé sur un coût jour non révisable à 500 € pour la période 2024-2027, ne pourra pas subir de modification de coût jour puisque le contrat est déjà signé.
- CEP : on applique un montant/habitant, donc soit on diminue le nombre de jours de missions pour le même coût soit on augmente le coût jour. L'objectif des missions CEP est de faire faire des économies d'énergie aux communes et par conséquent des économies financières, ce qui permet de lisser les coûts d'augmentation de cotisations.
- Il serait bon de revoir les proportions d'augmentation des cotisations entre acteurs privés et acteurs publics pour que le pourcentage d'augmentation soit similaire.

Olivier DEHAESE propose de mandater le bureau pour faire des propositions avec les remarques faites en CA. Il conviendra en amont de refaire les calculs pour savoir à combien mettre la cotisation CEP pour récupérer les 510 €.

Recrutement pour le pôle administratif

Le pôle administratif est sous-doté (en comparaison avec les autres associations de taille similaire) et se retrouve surchargé depuis quelques mois. Seuls 2 ETP sont consacrés au pôle administratif. Aussi, Olivier DEHAESE propose de recruter une personne à temps partiel 80 % en CDI dès que possible. Le temps de lancer la procédure de recrutement, on peut espérer pouvoir embaucher au mieux fin septembre, au pire fin novembre. Cela aura donc un impact limité sur le budget 2024. Le recrutement impactera par contre le budget 2025.

Le profil de poste reste à préciser.

Le recrutement est adopté à l'unanimité.

Libération d'un siège au sein du Bureau

Olivier DEHAESE rappelle que le Bureau a été élu lors du CA du 7 novembre 2023. Les 6 sièges sont actuellement pourvus. Il expose que le règlement intérieur prévoit qu'« en cas d'absences répétées (3 absences consécutives non justifiées) du/de la représentant.e d'un des membres adhérents (personnes morales), le bureau peut proposer au conseil d'administration de rendre son siège vacant pour qu'il fasse l'objet de nouvelles candidatures au conseil d'administration qui suit la vacance du siège ». Sébastien GIRARD n'a pu assister à aucune réunion du Bureau depuis novembre car il ne peut se libérer de ses obligations professionnelles sur le temps de midi. Olivier DEHAESE propose donc de libérer son siège afin qu'un.e autre membre du conseil d'administration puisse intégrer le Bureau. Sébastien GIRARD est d'accord.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration procédera à de nouvelles élections lors de la prochaine réunion de l'automne (date à définir).

Questions diverses

Assises européennes de la transition énergétique

Olivier DEHAESE annonce la tenue des Assises de l'Energie du 10 au 12 septembre 2024 à Dunkerque. Les élus du Conseil d'Administration sont invités à y participer. Breizh ALEC centralise les inscriptions et l'ALEC fera suivre aux élus le lien d'inscription au car de l'ADEME.

Olivier DEHAESE clôt la séance à 20h40.